



**DFB-Train à vapeur de la ligne  
sommitale de la Furka SA**

Conseil d'administration

Obergoms, avril 2025

## INVITATION

À LA 39<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

**Vendredi 27 juin 2025, 13:15 h.**  
**Remise des voitures à voyageurs à Realp**  
**Ouverture des portes à 12:30 h.**

### Chères et chers actionnaires

Nous vous invitons cordialement à la 39<sup>e</sup> Assemblée générale des actionnaires du DFB-Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA. Pour la deuxième fois, cette Assemblée se tiendra dans notre remise pour les voitures à voyageurs de Realp. Cette année, aucune course réservée aux actionnaires n'est prévue.

Dans le rapport de gestion 2024, le Conseil d'administration et la direction de l'entreprise rendent compte de l'activité déployée en 2024 par le DFB SA. Vous pouvez prendre connaissance de ce rapport avant le début de l'Assemblée

- en le téléchargeant sur Internet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025 sous  
<http://www.dfb.ch/fr/stories/generalversammlung-2025>  
(ou en commandant un exemplaire imprimé au moyen du bulletin d'inscription).

Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir de nombreux actionnaires à l'Assemblée générale. Veuillez aussi respecter le délai d'inscription fixé au **12 juin 2025 au plus tard (date de réception par le DFB SA)**. Votre carte de vote vous sera délivrée à l'entrée du lieu de réunion. Si vous ne pouvez pas participer personnellement à l'Assemblée générale, nous vous prions toutefois de faire usage de votre droit de vote selon les dispositions reprises dans le bulletin d'inscription.

Avec nos plus cordiales salutations.

DFB-Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA

Peter F. Amacher  
Président du Conseil d'administration

Gerhard Züger  
Vice-président du Conseil d'administration

### Annexes:

- Bulletin d'inscription à l'Assemblée générale 2025
- Ordre du jour
- Les nouveaux Statuts
- Les modifications des Statuts en résumé
- Autorisation de notification par E-Mail



**DFB-Train à vapeur de la ligne  
sommitale de la Furka SA**

**Formalités relatives à la participation à l'Assemblée générale et au droit de vote:**

- Seul(e)s les actionnaires qui se sont inscrit(e)s à temps pour participer à l'Assemblée générale et qui sont en possession de leur carte de vote actuelle sont autorisé(e)s à participer aux discussions et aux votes.
- L'approbation, l'abstention ou le rejet d'un point porté à l'ordre du jour doivent être indiqués chaque fois, à la demande du président de l'Assemblée, en élevant la carte de vote.
- Pour autant que l'adresse actuelle soit connue, l'Assemblée générale est convoquée par lettre adressée à chaque actionnaire inscrit(e) au registre des actions resp. par E-Mail.
- La convocation à l'Assemblée générale figure également sur notre site Internet où les documents peuvent également être téléchargés.
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année précédente figure sur le site Internet et sera également à disposition à l'entrée de la salle.
- La représentation du droit de vote peut être exercée soit par le représentant indépendant des actionnaires (selon art. 689c CO), soit par un(e) autre actionnaire. Dans tous les cas, une procuration écrite est exigée.
- Selon art. 21 des Statuts de la Société, l'Assemblée générale peut prendre des décisions sans quorum de présence. Si rien de particulier n'est prévu, la majorité absolue des voix délivrées par les participant(e)s et par les représentations d'actions fait foi.
- Le contrôle des entrées et des droits de vote se déroule sous la présidence de Willi Wullschleger et de Hans-Peter Steuri.
- Le représentant indépendant des actionnaires selon art. 689c CO est Monsieur Andreas Aebersold, Kehlenmatt 5, 5712 Beinwil am See ou par E-Mail à [andi.aebersold@bluewin.ch](mailto:andi.aebersold@bluewin.ch).